

21/09/2026

Le choix du parrain et de la marraine ne doit pas être fait seulement selon les convenances et les intérêts, mais en tenant compte de la foi du parrain, de la marraine et de leur vie chrétienne.

C'est une responsabilité dans la foi.

Un chrétien non catholique peut être admis comme « témoin de baptême » avec un parrain ou une marraine catholique (*can. 874 §2*)

Une personne non-baptisée ne peut être ni parrain ou marraine ni témoin.

Vous proposez pour **parrain** :

Nom : Prénom :

Est-il baptisé (Oui/Non)? Date et Lieu

Est-il confirmé (Oui/Non) ? Date et Lieu

et pour **marraine** :

Nom : Prénom :

Est-elle baptisée (Oui/Non)? Date et Lieu

Est-elle confirmée (Oui/Non) ? Date et Lieu

Le parrain et la marraine doivent fournir un extrait de leur acte de baptême

Vous avez d'autres enfants :

	Baptisé O/N	Catéchisé O/N
Prénom né(e) le		

Prénom né(e) le		
-----------------------------	-------	-------

Prénom né(e) le		
-----------------------------	-------	-------

Merci de retourner cette fiche au presbytère avant la date de réunion de préparation que vous aurez choisie ou au plus tard 1 mois avant le baptême. C'est cette fiche qui confirmera votre demande et la date retenue (celle dont nous avons déjà convenu par conversation ou par courrier).

Casuel : Le diocèse suggère une offrande d'un montant indicatif de 50 à 300 euros

Si cela vous pose problème, parlons-en. Il s'agit d'un don et non d'une condition.

Paroisse de Perros-Guirec
1 place de l'église
22700 Perros-Guirec



Tél : 02.96.23.21.64

paroisse.perrosquirec@diocese22.fr

Site : <http://perros-guirec.catholique.fr>

**« Nous demandons
le baptême
pour notre enfant »**

Par le baptême, vous vous engagez, donc il est important d'y réfléchir et de le préparer. Pour vous aider, deux rencontres sont indispensables.

Première rencontre : une équipe de parents se propose de vous accompagner et de partager avec vous le sens de votre démarche.

Deuxième rencontre : avec un prêtre avec lequel vous prendrez rendez-vous.

❖ **Les réunions de préparation se tiennent à Perros-Guirec, à la salle paroissiale, 1 fois par mois, de 20h30 à 22h30 (pour les mois d'hiver, les rencontres se font sur rendez-vous.).**

En 2027 :

Vendredi 5 mars, Vendredi 2 avril, Vendredi 7 mai, vendredi 4 juin, vendredi 2 juillet, vendredi 6 août, vendredi 3 septembre, vendredi 1er octobre

Préciser la date choisie de la réunion : / / 2027

❖ **Dans le cas d'une préparation en dehors de la paroisse, précisez :**

Préparation faite à :

Le

Sceau de la Paroisse

Signature du prêtre

21/09/2026

RENSEIGNEMENTS (merci d'écrire les **NOMS en lettres capitales** détachées)

Date souhaitée du baptême

Église de Heure :

Les Prénoms que vous avez choisis **pour votre fille / garçon*** :

.....

Son NOM de famille :

Date de naissance : (fournir acte de naissance)

Lieu de naissance :

Son père s'appelle :

Sa mère s'appelle (prénom et NOM de naissance) :

**à indiquer clairement*

Adresse des parents :**

.....

.....

Mobile père : mobile mère :

Adresse E-Mail :

Le cas échéant, nous nous sommes mariés*** le :

En l'église de :

***Si vous n'habitez pas sur la paroisse de Perros-Guirec, vous devez demander une autorisation au prêtre de votre paroisse de résidence.*

****Dans ce cas, merci de fournir le livret de famille catholique 1 semaine, dernier délai, avant le baptême afin qu'il soit complété, signé et tamponné.*

NOUS DEMANDONS LE SACREMENT DE BAPTEME POUR NOTRE ENFANT

Le baptême est un acte sérieux, nous le savons. Il marque profondément l'enfant, car, en lui donnant Sa vie, Dieu s'engage avec lui et Dieu est fidèle.

Nous savons que nous aurons un rôle essentiel dans l'éducation de la foi de notre enfant et nous pensons qu'il aura un jour besoin de s'éveiller à la Foi de l'Église en participant à la catéchèse avec d'autres enfants.

Nous prenons aujourd'hui l'engagement d'accompagner notre enfant dans l'éveil de sa foi

Nous décidons de présenter notre enfant au baptême ce qui le fera entrer dans l'Église, dans la communauté de ceux qui croient en Jésus-Christ.

A Le

Signature du père

Signature de la mère

Attention, la loi française impose que nous ayons l'autorisation des deux parents (quelle que soit leur situation) pour procéder au baptême d'un enfant

Si Perros-Guirec n'est pas votre paroisse de résidence

L'accord du curé du domicile des parents est obligatoire et sans celui-ci il est impossible de donner suite à une demande de baptême.
Cette autorisation est à demander de préférence sur place et non par téléphone.
Elle devra accompagner le retour de cette feuille de renseignement.